

Montreal Light, Heat and Power Company

Aux consommateurs de lumières électrique et au gaz.

AVIS DE REDUCTION DE TAUX

Poursuivant sa devise de vendre ses produits aux taux les plus bas, tout en donnant le meilleur service possible, la Montreal Light Heat & Power a le plaisir d'annoncer à ses clients, sa septième réduction consécutive annuelle des taux du gaz et de l'électricité. La réduction basée sur les taux nets actuels, représente plus de 5½% dans le prix du gaz et 6¼% dans le prix de l'éclairage électrique.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

La réduction présente s'applique au service aérien seulement.

Le service souterrain, vu le coût de placement relativement grand, sera chargé d'après les taux actuels, là où le service souterrain a été établi et dans les nouveaux districts, où le service souterrain peut être établi à l'avenir, les taux seront sujets à changement, des taux du service aérien aux du service souterrain. Les taux actuels et réduits sont comme suit :

SERVICE DE GAZ

TAUX ACTUEL :	TAUX REDUIT :
\$1.00 par 1000 p. c., moins 10%	\$1.00 par 1000 p. c. moins 15%

SERVICE DE LUMIERE ELECTRIQUE—Contrats de cinq ans

TAUX ACTUEL :	TAUX REDUIT :
8c par K. W. H., moins 20%	8c par K. W. H. moins 25%

EXPLICATIONS

Les escomptes ne s'appliquent qu'à ceux qui paient dans l'espace de dix jours après que les comptes ont été reçus, autrement on exigera les taux bruts. Les taux réduits seront en vigueur à partir de l'examen du gazomètre de Juillet 1914 et s'appliqueront automatiquement aux contrats existants.

SERVICE DE LUMIERE ELECTRIQUE—Tous les contrats de 5 ans sont sujets à annulation par le consommateur, sans indemnité, dans le cas des maison d'affaires, lorsqu'un consommateur abandonne les affaires, et, dans les cas des résidences lorsqu'un consommateur abandonne de tenir maison et change de territoire hors des limites d'approvisionnement de la compagnie.

SERVICE DE GAZ—Gazomètre payé d'avance—vu l'impossibilité de changer le mécanisme des gazomètres (slot) payés d'avance, la compagnie allouera de temps à autre, à cette classe de gazomètre un rabais en argent lorsque les rabais accrus se monteront à \$1.00.

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY

Montréal, 5 juin, 1914.